

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 23 1979



Distr.
GENERALE
A/C.5/34/34
16 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Agrandissement des salles de conférence et améliorations des
installations à l'usage des services de conférence et des délégués
au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Les travaux de construction au Siège de l'Organisation des Nations Unies se poursuivent depuis 1977, comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale 1/ en 1976, 1977 et 1978 d'agrandir les salles de conférence et d'améliorer les installations à l'usage des services de conférence et des délégués. On trouvera dans le présent rapport une description de l'état d'avancement des travaux, un exposé des problèmes qui ont surgi concernant le coût de certains projets, ainsi que des recommandations soumises pour examen à l'Assemblée générale.
2. Le tableau 1 ci-après récapitule la situation telle qu'elle se présente actuellement.

1/ Résolutions 31/195 et 32/212, sect. 1, et décision 33/442 de l'Assemblée générale.

Tableau 1

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'AMELIORATION DES LOCAUX DU SIEGE

Projet	Etat d'avancement des travaux	Coût estimatif (en milliers de dollars des Etats-Unis)	
		Montant approuvé	Estimation actuelle
I. Projets approuvés en 1976 (phase I)			
a) Augmentation du nombre des sièges dans les salles de conférence 1 et 3 et la salle du Conseil de tutelle; amélioration des locaux adjacents à la salle du Conseil de sécurité	Travaux achevés en novembre 1978		
b) Augmentation du nombre des sièges dans les salles de conférence 2 et 4 et dans la salle de l'Assemblée générale	Travaux achevés en septembre 1979		
c) Installation de matériel de climatisation supplémentaire pour les projets ci-dessus	Travaux achevés en juillet 1979	14 019	14 689
II. Projets approuvés en 1977 (phase II)			
a) Construction de locaux pour les ateliers d'imprimerie et d'installations connexes sous la pelouse nord	Travaux en cours	7 615	18 415
b) Rénovation et transformation des deuxième et troisième sous-sols du bâtiment des conférences	Epures terminées; soumissions reçues (valables jusqu'au 1er janvier 1980)	2 269,2	6 265
c) Augmentation du nombre des sièges et installation de cloisons mobiles dans les salles de conférence 5 et 6	Epures terminées; soumissions reçues (valables jusqu'au 1er janvier 1980)	900	840
d) Extension du premier sous-sol et du rez-de-chaussée de la partie nord du bâtiment des conférences et construction d'une mezzanine à l'extrémité est du salon des délégués	Epures terminées; soumissions reçues (valables jusqu'au 1er janvier 1980)	3 521,4	7 827

Tableau 1 (suite)

Projet	Etat d'avancement des travaux		Coût estimatif (en milliers de dollars des Etats-Unis)	
	Travaux achevés à raison de 35 p. 100	Montant approuvé	Estimation actuelle	
e) Installation de matériel de climatisation supplémentaire pour les projets ci-dessus		1 356,1	coût inclus dans le total indiqué ci-dessus pour chaque projet	
f) Coût des travaux de réinstallation Locaux temporaires à usage de bureaux	Travaux en suspens (en attendant le règlement de problèmes de financement)	80	coût inclus dans la rubrique II d)	
g) Dépenses d'administration (personnel temporaire)		127,6	coût inclus dans les rubriques II a) et b)	
h) Imprévus			coût inclus dans le total indiqué ci-dessus pour chaque projet a/	
	Total, phase II	15 869,3		31 469 b/
III. Projet approuvé en 1978 (phase III)				
Nouvelle cafétéria et nouvelles cuisines	Epreuves terminées; appel à soumission en cours	7 612		7 612
	Total, phase III	7 612		7 612
	Total pour l'ensemble des projets	37 500,3		53 770

a/ Dans les prévisions de dépenses initiales, la provision pour imprévus avait été calculée au taux de 5 p. 100 du total des autres dépenses; compte tenu de l'expérience acquise lors de l'exécution de la phase I, elle est désormais calculée au taux de 10 p. 100 du coût des travaux de construction.

b/ Le montant indiqué représente le coût global de tous les éléments de la phase II considérée comme un seul grand projet et il est inférieur de 1 878 000 dollars à la somme des montants indiqués ci-dessus pour les divers projets si ceux-ci étaient exécutés séparément, en raison des frais généraux qu'il faudrait alors répartir entre ces derniers (voir également le tableau 3).

Phase I

3. La phase I a consisté à augmenter le nombre des sièges dans les salles de conférence 1, 2, 3 et 4, dans la salle du Conseil de tutelle et dans la salle de l'Assemblée générale et à améliorer les locaux adjacents à la salle du Conseil de sécurité, ainsi qu'à installer du matériel de climatisation supplémentaire. Les travaux de construction ont été achevés en septembre 1979. Bien que certaines factures n'aient pas encore été reçues et que certaines sommes réclamées fassent encore l'objet de discussions à la date de l'établissement du présent rapport, le Secrétariat a établi un bilan estimatif de la situation financière à partir des renseignements actuellement disponibles. On en trouvera une récapitulation dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

COUTS DE LA PHASE I

<u>Elément de dépense</u>	<u>Coût estimatif</u>		
	<u>(En milliers de dollars E.-U.)</u>		
	<u>Montant approuvé</u>	<u>Estimation actuelle</u>	<u>Dépassement de crédit (économie)</u>
a) Travaux de construction proprement dits	9 800	10 785	985
b) Honoraires d'architectes et d'ingénieurs	1 050	1 569	519
c) Matériel de climatisation	700	535	(165)
d) Matériel de télécommunications et installation	1 565	1 545	(20)
e) Garantie de bonne exécution	100	44	(56)
f) Dépenses d'administration	154	211	57
g) Imprévus	650	montant réparti entre les rubriques ci-dessus	(650)
Total	14 019	14 689	670

/...

4. Le coût prévu pour la phase I est supérieur d'environ 5 p. 100 au montant approuvé. En rétrospective, il apparaît que la provision pour imprévus aurait dû être un peu plus importante, pour mieux tenir compte d'un grand nombre de problèmes inattendus rencontrés pendant les travaux, notamment :

a) Une grève des électriciens de cinq semaines en 1978, à la suite de laquelle des heures supplémentaires ont été nécessaires pour rattraper le temps perdu, et une grève des conducteurs de camion en 1979, qui a obligé à préparer le béton sur place;

b) La nécessité d'interrompre le travail pendant la journée de travail normale, car le bruit gênait les réunions. Le Secrétaire général avait tenu compte de ce facteur dans ses prévisions de dépenses initiales, mais aucun crédit n'avait été ouvert à ce titre.

Si ces circonstances expliquent en partie les dépassements de crédit, un autre facteur important est entré en jeu, à savoir qu'à mesure que les travaux progressaient, on a rencontré, au niveau de la structure des installations électriques, de la plomberie et des installations mécaniques des bâtiments actuels, des problèmes concrets qui ne pouvaient pas être prévus au moment de l'établissement des plans. On se souviendra que des modifications importantes avaient déjà été apportées par deux fois à la structure et aux installations des salles de conférence et de la salle de l'Assemblée générale, pour augmenter le nombre des sièges. Il est apparu que, dans certains cas, certaines modifications par rapport aux plans et épures établis initialement n'avaient pas été reportées sur les plans établis ultérieurement à l'occasion de ces travaux de rénovation, il y a des années. En conséquence, il a fallu modifier les plans au cours des travaux pour tenir compte des changements constatés, ce qui a augmenté à la fois les honoraires d'architectes et le coût des travaux de construction.

5. Un autre motif de dépassement de crédit est que le Secrétaire général a été prié de réviser les plans présentés en 1976 concernant la construction de nouveaux locaux sous la pelouse nord, la rénovation et la transformation des deuxième et troisième sous-sols du bâtiment des conférences, la construction d'une nouvelle cafétéria du Secrétariat et l'installation de matériel de climatisation supplémentaire (A/31/8/Add.23, par. 40). Il n'avait pas été ouvert de crédits supplémentaires à cette fin et il s'est avéré impossible d'absorber le coût de la révision des plans dans le budget existant.

6. Si le taux d'inflation n'avait pas varié par rapport au taux pris en considération pour calculer les prévisions de dépense, il aurait été possible de couvrir ces dépenses supplémentaires grâce à la provision pour imprévus; toutefois, le taux d'inflation dans l'industrie du bâtiment a atteint 15 p. 100 par an pendant la période considérée. Le montant approuvé comprenait, au titre de l'inflation, une provision calculée au taux de 7 p. 100. En résumé, le dépassement de crédit pour cette phase du projet est imputable a) à l'inflation, b) à des interruptions imprévues des travaux, et c) à la nécessité de modifier les plans à mesure que les travaux progressaient.

/...

7. Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Secrétaire général demandera dans son rapport final sur l'exécution du budget de l'exercice 1978-1979 des crédits additionnels de 670 000 dollars au chapitre 26 du budget-programme, pour clore les comptes de la phase I.

8. Avant d'achever son rapport sur la phase I, le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Nouvelle-Zélande de leurs dons généreux. Comme il était indiqué dans son rapport de l'an dernier (A/C.5/33/24, par. 3), la République fédérale d'Allemagne a fait don de la décoration et de l'ameublement du nouveau salon du Conseil de sécurité et a pris à sa charge les frais d'installation. En 1979, le Gouvernement néo-zélandais a fait don de nouveaux panneaux pour le hall des délégués et le vestiaire du bâtiment de l'Assemblée générale et a pris à sa charge les frais d'installation.

Phase II

9. La phase II comprend la construction de locaux pour les ateliers d'imprimerie et de reproduction et d'installations connexes sous la pelouse nord, la rénovation et la transformation des deuxième et troisième sous-sols du bâtiment des conférences, l'augmentation du nombre des sièges dans les salles de conférence 5 et 6, l'extension du rez-de-chaussée et du premier sous-sol de la partie nord du bâtiment des conférences, l'installation d'une mezzanine à l'extrémité est du salon des délégués, et l'installation de matériel de climatisation supplémentaire. Sauf indications contraires ci-après, les travaux en sont maintenant au stade de l'achèvement des épures et de la réception des soumissions. Comme il ressort du tableau 1 ci-dessus, les estimations actuelles, fondées sur les soumissions présentées, montrent que les travaux actuellement autorisés pour la phase II coûteront 31 469 000 dollars, au lieu de 15 869 300 dollars, montant approuvé par l'Assemblée générale.

10. Pour comprendre comment le coût des travaux a pu être sous-estimé, il est nécessaire de faire un rapide historique de ces projets. Les travaux prévus dans la phase II ont été autorisés par l'Assemblée générale à la fin de 1977, époque à laquelle le Secrétaire général a pris des dispositions concernant la préparation des épures nécessaires. Ces épures ont été achevées comme prévu à l'automne 1978. Il s'est agi ensuite de trouver un entrepreneur qualifié. L'entrepreneur qui travaillait déjà pour l'Organisation des Nations Unies a tout d'abord été pressenti, car on pensait qu'il serait en mesure d'entreprendre les nouveaux travaux sans avoir à encourir les coûts initiaux d'organisation et "de mise en place" auxquels un autre entrepreneur devrait faire face, et qu'il pourrait donc exécuter les travaux à un coût inférieur à celui que demanderaient d'autres entrepreneurs. Le devis de cet entrepreneur ayant dépassé de beaucoup les fonds disponibles, il a été décidé de procéder à un appel à soumissions à déposer sous pli cacheté. En raison des délais nécessaires à la réception des soumissions d'entreprises concurrentes, il n'a pas été possible de commencer les travaux de construction au début de 1979, comme il avait été prévu initialement.

/...

11. La soumission la plus avantageuse présentée à ce moment-là (février 1979) aurait entraîné des dépenses d'un montant total de 23,3 millions de dollars pour l'ensemble des travaux. En conséquence, après avoir consulté le Président du Comité consultatif en mars, le Secrétaire général a demandé au Comité de lui donner d'urgence des directives, lors de sa session de mai. Toutefois, les soumissions présentées en février n'étant plus valables, il a fallu en obtenir de nouvelles, dont le coût, pour la plus intéressante, se chiffrait désormais à 26,5 millions de dollars. En faisant rapport au Comité consultatif, le Secrétaire général a demandé à être autorisé à exécuter autant de travaux que possible avec les fonds déjà approuvés et il a déclaré qu'il avait l'intention de demander des instructions à l'Assemblée générale concernant les travaux restants. Le choix de cette ligne de conduite s'explique par le fait que, pour le Secrétaire général, les projets prévus dans la phase II sont importants pour assurer le fonctionnement efficace et économique du Secrétariat, et aussi pour améliorer le moral du personnel qui souffre de conditions de travail matérielles inférieures aux normes, en particulier dans les deuxième et troisième sous-sols. Le Secrétaire général a considéré qu'en approuvant ces projets, l'Assemblée générale avait montré qu'elle partageait cette opinion. Dans ces conditions, tout nouveau retard dans l'exécution de travaux qui pouvaient être financés avec les ressources déjà approuvées ne pourrait que conduire à une nouvelle hausse des coûts. Le Secrétaire général a donc proposé que les travaux de construction sous la pelouse nord commencent en priorité. Le Comité consultatif ayant approuvé cette proposition, les travaux ont pu commencer.

12. La durée de validité de la deuxième série de soumissions a expiré il y a plusieurs mois déjà. Afin de fournir à l'Assemblée générale des renseignements sur les coûts actuels, le Secrétaire général a obtenu de nouvelles soumissions, valables jusqu'au 1er janvier 1980. Vu les poussées inflationnistes que connaît actuellement l'industrie du bâtiment, il n'est pas surprenant que le coût estimatif des projets de la phase II dont l'exécution a été différée ait encore augmenté. On estime maintenant que le coût des travaux atteindra au total 31 469 000 dollars, soit 15 599 700 dollars de plus que le devis initial de 15 869 300 dollars.

13. En cherchant à savoir pourquoi un tel écart séparait les prévisions établies en 1977 des coûts calculés deux ans plus tard, le Secrétaire général a constaté que les raisons essentielles étaient les suivantes : a) des taux d'inflation plus élevés que prévu, s'ajoutant aux conséquences inflationnistes des retards d'exécution, b) d'importantes erreurs d'estimation commises par les consultants employés par le cabinet d'architectes, et c) la nécessité, d'après l'expérience acquise durant la phase I, de prévoir une provision pour imprévus plus importante.

14. Dans les prévisions initiales établies en 1977, l'inflation avait été calculée au taux annuel de 7 p. 100, bien que le Secrétaire général ait déjà indiqué à cette époque que le taux d'inflation pourrait fort bien être supérieur à ce chiffre (A/C.5/32/4, par. 10). A l'heure actuelle l'indice local des coûts de construction en général augmente d'environ 15 p. 100 par an et pour certains éléments ce taux est encore beaucoup plus élevé. Ainsi, par rapport à 1977, le prix du béton a augmenté de 25 p. 100 et celui du contreplaqué de 35 p. 100. Lorsqu'ils présentent des soumissions, les entrepreneurs calculent leurs coûts sur la base des taux d'inflation actuels et prévus plutôt que sur la base des taux précédemment

enregistrés. Les retards dus à la nécessité d'obtenir des soumissions d'entreprises concurrentes amplifient encore les effets de l'inflation. A peu près 11 millions de dollars, soit environ 70 p. 100 des coûts supplémentaires, peuvent être attribués à ce facteur.

15. Toutefois, des erreurs d'estimation des coûts commises par les consultants sont aussi une cause importante de l'écart entre les prévisions de 1977 et les coûts des travaux d'après les dernières soumissions. Les coûts, en particulier le coût des travaux à exécuter sous la pelouse nord, ont été sérieusement sous-estimés. En dehors des erreurs inhérentes à toute projection de coûts, cette sous-estimation est probablement due en partie au fait que l'industrie du bâtiment était relativement peu active lorsque les prévisions ont été établies en 1977, mais avait bien repris au moment de l'appel à soumissions en 1979 (de ce fait, les entrepreneurs qui étaient disposés à offrir des prix assez bas en 1977 n'étaient plus soumis aux mêmes pressions du marché en 1979). Le Secrétaire général tient à souligner que, si les erreurs commises par les consultants sont une cause importante de l'écart entre les prévisions établies en 1977 et les soumissions reçues en février 1979, une nouvelle hausse du coût des travaux enregistrée depuis lors - quelques 8 millions de dollars - est presque entièrement imputable à l'inflation et à la nécessité d'augmenter la provision pour imprévus.

16. Parmi les autres facteurs ayant contribué aux dépassements, on peut citer, notamment :

a) La décision de l'Assemblée générale de réduire de 15 p. 100 la superficie des locaux à construire sous la pelouse nord et de réduire d'autant les ressources à prévoir pour le projet. Une fois les soumissions reçues, on a constaté que la réduction de 15 p. 100 de la superficie des locaux prévus n'avait pas entraîné une réduction équivalente au niveau des matériaux ou de la main-d'oeuvre, ni par conséquent au niveau des coûts;

b) Un accroissement des honoraires d'architectes et d'ingénieurs, dû en partie à la hausse générale des coûts dans l'industrie et en partie au fait que les travaux de transformation nécessitent en réalité davantage d'études qu'il n'avait été prévu initialement;

c) La décision prise par les services des travaux publics de la ville de New York de faire refaire une conduite d'égout passant sous la pelouse nord avant que ne soient construits les nouveaux locaux. En 1976, les autorités de la ville de New York avaient, à titre préliminaire, approuvé les plans sur lesquels étaient fondées les prévisions de dépenses initiales. Cependant, en 1978, elles ont changé de position et décidé qu'il faudrait construire une nouvelle conduite d'égout. Elles ont pris cette décision conformément aux termes d'une servitude détenue par la ville.

17. Le Secrétaire général est profondément préoccupé par l'écart important entre les prévisions de dépenses qu'il avait présentées et le coût actuel des travaux. Les méthodes utilisées et les sociétés auxquelles on a fait appel pour établir les estimations de coûts lors de précédents projets s'étaient avérées fiables.

/...

On ne pouvait pas prévoir en l'occurrence l'inexactitude des estimations. Le Secrétaire général reconnaît qu'il faudrait mettre en place des procédures qui empêcheraient pareille situation de se reproduire lors de projets futurs. Il a donc accepté, sur la recommandation des commissaires aux comptes, qui avaient été invités par le Comité consultatif à étudier la question, d'apporter un certain nombre de modifications aux procédures qui ont été suivies jusqu'ici. Selon le cas, ces modifications seront introduites à mesure que les contrats en cours viendront à expiration et seront remplacés, ou selon que des études architecturales et des estimations de coûts s'avéreront nécessaires dans le cadre de projets futurs.

18. Comme on estime maintenant que les projets de la phase II du programme de construction coûteront près du double du montant qui avait été prévu au moment où lesdits projets ont été approuvés, le Secrétaire général les soumet de nouveau pour examen à l'Assemblée générale. Bien que le projet de construction d'une nouvelle cafétéria et de nouvelles cuisines (phase III) ait été approuvé séparément par l'Assemblée générale, celle-ci voudra peut-être aussi réexaminer ce projet, compte tenu de l'augmentation globale des coûts de programme de construction du Siège.

19. Dès avant 1968, la plupart, voire toutes les améliorations qui font l'objet des plans proposés sont apparues nécessaires. Lorsque les installations actuelles ont été achevées en 1951, leur capacité d'accueil avait été prévue pour moins de 80 Etats Membres. L'augmentation du nombre des Etats Membres, l'utilisation accrue des salles de réunion et l'augmentation du nombre de langues et du volume de la documentation ont entraîné un encombrement sérieux et des insuffisances dans le fonctionnement d'installations d'importance essentielle pour la bonne marche des travaux de l'Organisation. Cette situation a été pour la première fois étudiée dans son ensemble par l'Assemblée générale en 1968, lorsque cette dernière a autorisé le Secrétaire général à établir un programme complet de transformation des locaux. Le programme qui a été proposé l'année suivante a été approuvé par l'Assemblée; toutefois, les arrangements financiers qui en auraient permis l'exécution n'ont pu être arrêtés et, en conséquence, le projet n'a pas été mis en oeuvre.

20. En 1975, la situation s'est encore aggravée. Sur la demande du Secrétaire général, un crédit a été ouvert au budget-programme de 1976-1977 pour couvrir le coût d'une nouvelle étude architecturale et technique, dont les résultats ont été présentés à l'Assemblée générale en 1976 (A/C.5/31/22 et Corr.1). L'Assemblée générale a alors approuvé un programme d'agrandissement des salles de conférence (phase I) et a prié le Secrétaire général de réexaminer ses propositions concernant les installations connexes à l'usage des services de conférence et des délégués et d'évaluer avec un soin tout particulier les besoins en locaux de façon à réaliser un maximum d'économies. En 1977, le Secrétaire général a fait savoir qu'il avait élaboré des plans modifiés dont le coût était nettement moins élevé que celui des travaux proposés précédemment, malgré les effets de l'inflation pendant une année de plus (A/C.5/32/4). On était parvenu à réduire les coûts en limitant la portée des projets et en supprimant divers éléments dont l'exécution, bien que souhaitable, ne paraissait pas indispensable à ce stade. A l'exception des

/...

propositions concernant une nouvelle cafétéria, l'amélioration des installations de restauration à l'usage des délégués et la nouvelle grande salle de conférence, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Secrétaire général pour la phase II. Comme il en avait été prié, le Secrétaire général a soumis ensuite en 1978 des propositions révisées (voir document A/C.5/33/24, daté du 20 octobre 1978) pour l'amélioration des installations de restauration à l'usage des délégués et la construction d'une nouvelle cafétéria et de nouvelles cuisines (phase III). Les travaux ont été autorisés cette année-là par l'Assemblée générale.

21. Le Secrétaire général tient à rappeler que l'une des raisons qui ont emporté l'approbation des projets de la phase II était que les conditions de travail dans les deuxième et troisième sous-sols préoccupaient beaucoup tant le personnel que le Secrétaire général. Trente ans auparavant, lorsque ces locaux avaient été construits, l'usage qu'on prévoyait d'en faire était très différent de celui qu'a nécessité la suite des événements. Ne serait-ce que l'augmentation du volume de la documentation a complètement modifié la taille, la capacité et la complexité du matériel de reproduction et d'impression, si bien qu'une grande partie des ateliers est surpeuplée, extrêmement bruyante et difficile à nettoyer. Dans une grande partie des locaux - et bien que certaines améliorations aient été apportées au cours des années - les installations d'éclairage et de ventilation sont insuffisantes. Dans certains endroits, la climatisation est inexistante et, du fait qu'il s'agit de locaux intérieurs, il est impossible d'y aménager un système d'aération extérieure. Le Secrétaire général estime que les mesures correctives que permettront d'apporter les travaux de construction sous la pelouse nord et la rénovation des sous-sols s'imposent d'urgence.

22. Ces problèmes étant à l'étude depuis longtemps, le Secrétaire général estime que les propositions ont été examinées sous tous leurs aspects et qu'il y a accord général quant à la nécessité de démarrer les travaux. Il est convaincu que tout nouveau retard dans l'un quelconque des éléments des projets dont l'exécution a été différée ne ferait que renchérir le coût des travaux qui, en fin de compte, devront être approuvés. C'est cette conviction qui l'a amené à autoriser la mise en route des travaux de la pelouse nord.

Phase III

23. La phase III comprend l'agrandissement des installations de restauration à l'usage des délégués et la construction dans le jardin sud d'un bâtiment où serait installée une nouvelle cafétéria. Le projet en est au stade de l'appel à soumissions. On compte que celles-ci auront toutes été reçues d'ici décembre 1979, date à laquelle il sera possible de confirmer les coûts prévus. A l'heure actuelle, le Secrétaire général n'a connaissance d'aucun élément d'information qui donnerait à penser que l'estimation initiale de 7 612 000 dollars n'est plus valable.

24. Dans le cadre de la phase III, le Secrétaire général s'est engagé à rendre compte à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, des conclusions d'une étude sur l'utilisation d'une partie du 39ème étage du bâtiment du Secrétariat (A/33/7/Add.13 et A/C.5/33/24, par. 25). On se souviendra que, si la phase III

/...

a pour objectif principal la construction d'une cafétéria et d'une cuisine dans un nouveau bâtiment qui occuperait une partie du jardin sud, ainsi que l'amélioration des installations de restauration à l'usage des délégués situées au quatrième étage du bâtiment. Des conférences, un objectif annexe est d'installer des salles de classe dans le premier sous-sol du nouveau bâtiment. En conséquence, une étude portant sur la possibilité de réaménager pour d'autres usages les salles de classe actuellement installées au 39ème étage a été autorisée. Au moment où l'Assemblée générale examinait cette proposition, le Secrétaire général s'est engagé à réaliser l'étude au moyen des crédits ouverts pour les installations de restauration, et il a donc renoncé à demander à cette fin un crédit de 50 000 dollars. En attendant que le Secrétariat ait reçu les soumissions pour le projet de construction d'une cafétéria et d'une cuisine et qu'il puisse déterminer les ressources disponibles, l'étude a été différée.

Conclusion

25. Comme il est indiqué au paragraphe 18 ci-dessus, le Secrétaire général pense qu'étant donné que les estimations actuelles dépassent de beaucoup les prévisions approuvées précédemment, l'Assemblée générale voudra peut-être maintenant réexaminer sa décision antérieure. Comme il ressort du tableau 3 ci-dessous, un montant de 23 481 300 dollars a été approuvé pour les projets des phases II et III. Sur ce total, un crédit de 9 068 700 dollars a été ouvert au budget de 1978-1979 et le Secrétaire général demande un crédit de 14 412 600 dollars dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Les travaux sous la pelouse nord, qui ont déjà commencé, coûteront 18 415 000 dollars, y compris le coût du transfert dans les nouveaux locaux du matériel d'impression et de reproduction qui se trouve actuellement dans les deuxième et troisième sous-sols du bâtiment des conférences (300 000 dollars). Le Secrétaire général considère également comme indispensable le projet de rénovation des deuxième et troisième sous-sols du bâtiment des conférences. L'achèvement de ce projet, dont le coût est estimé à 6 265 000 dollars, porterait le montant total des crédits nécessaires à 24 680 000 dollars. Il faudrait également prévoir un crédit additionnel de 520 000 dollars pour les études concernant le bâtiment où serait installée la nouvelle cafétéria et l'agrandissement des installations de restauration à l'usage des délégués, dépense qui a déjà été autorisée et engagée. Par conséquent, le coût total des projets considérés comme indispensables à ce stade, s'élève à 25 200 000 dollars, soit 1 718 700 dollars de plus que la somme du crédit déjà ouvert au budget de 1978-1979 et du crédit demandé dans le projet de budget-programme pour 1980-1981.

26. Comme il ressort de l'examen que l'Assemblée générale a consacré aux autres projets, chacun d'eux est souhaitable et justifié. Il est clair toutefois que certains sont plus urgents que d'autres. Ces projets sont donc énumérés ci-après, avec indication de leur coût estimatif, dans l'ordre de priorité recommandé par le Secrétaire général, au cas où l'Assemblée générale déciderait de supprimer ou de reporter un ou plusieurs éléments du programme restant. En reconsidérant ces projets, l'Assemblée générale voudra noter qu'une décision tendant à supprimer ou différer certains éléments du programme entraînerait un certain nombre d'inconvénients. Il faut signaler notamment : que les sommes considérables consacrées à la réalisation

/...

d'études architecturales détaillées auraient alors été gaspillées, en totalité ou en partie, que les coûts auraient toutes les chances d'augmenter puisqu'il faudrait à nouveau couvrir les frais généraux et les coûts de mise en place de l'entrepreneur, que les conditions dans les zones de travail et dans les installations de restauration continueraient à entraîner des pertes de temps et de productivité pour le personnel et pour les délégués et que l'inflation qui interviendrait pendant qu'un projet serait différé entraînerait presque certainement une hausse des coûts.

a) Extension de la partie nord du bâtiment des conférences y compris l'installation de bureaux temporaires. Ce projet comprend la construction d'une petite mezzanine le long du mur est du salon des délégués, pour un coût estimatif de 300 000 dollars (coût total du projet - 7 827 000 dollars).

b) Augmentation du nombre des sièges dans les salles de conférence 5 et 6. Ce projet comprend l'installation d'une cloison mobile entre les salles de conférence 5 et 6 afin de permettre de transformer ces deux salles en une seule grande salle de conférence pouvant accueillir 100 personnes pour un coût d'environ 20 000 dollars. Le plan prévoit également la construction d'un buffet au premier sous-sol, à la hauteur des petites salles de conférence et de la salle 4, pour un coût de 36 000 dollars (coût total du projet - 840 000 dollars).

c) Construction d'une nouvelle cafétéria et de nouvelles cuisines et agrandissement des installations de restauration à l'usage des délégués (coût total du projet - 7 612 000 dollars).

27. Le tableau 3 ci-dessous indique la ventilation des coûts pour chaque projet. On constatera que le coût de chaque projet de la phase II est moins élevé lorsque le projet est associé aux autres éléments de la phase II au lieu d'être entrepris séparément. Si l'Assemblée générale confirme sa décision de procéder à toutes ces améliorations, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 15 599 700 dollars au chapitre 32 du budget-programme pour 1980-1981. Ce chiffre représente l'écart entre le crédit déjà ouvert au budget de 1978-1979 ou inclus dans le projet de budget pour 1980-1981 (15 869 300 dollars) et le coût total de la phase II (31 469 000 dollars). Les fonds devraient être engagés d'ici la fin du prochain exercice biennal et les travaux de construction terminés d'ici la fin de 1981. Cependant, conformément à la pratique adoptée pour les projets de construction portant sur des sommes considérables et pouvant comporter des retards imprévus indépendants de la volonté du Secrétariat, le Secrétaire général propose que les crédits ouverts soient inscrits à un compte distinct et que les soldes inutilisés soient reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à ce que le projet soit achevé et que les comptes définitifs soient vérifiés.

28. Les coûts de construction indiqués ci-dessous sont ceux qui serviraient de base pour la passation d'un marché, sauf en ce qui concerne les travaux de la phase III, pour lesquels on attend encore des soumissions. Une grande partie des dépenses correspondant aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont déjà été engagées. Le solde des dépenses pour les honoraires d'architectes correspond au coût estimatif de la surveillance des travaux de construction. En outre, la provision pour imprévus pour la phase II a été calculée au taux de 10 p. 100 des coûts de construction plutôt qu'au taux de 5 p. 100 de tous les éléments du projet, compte tenu de l'expérience acquise pendant la phase I.

/...

Tableau 3

COUTS DES PHASES II ET III
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Projet	Phase II					Phase III				
	Peiouse nord	Sous-sols du bâtiment des conférences	Extrémité nord du bâtiment des conférences	Salles de conférence 5 et 6	Coût total si ces travaux sont envisagés comme projets séparés	Différence phase II	Coût total de la phase II	Cafétéria et installations de restauration à l'usage des délégués	Coût total du programme	
Coûts de construction proprement dits	14 500	5 150	6 390	700	26 740	(1 140)	25 600	6 726	32 326	
Honoraires d'architectes et d'ingénieurs	2 000	515	639	70	3 224	(624)	2 600	506	3 106	
Transfert du matériel d'impression et de reproduction	300	-	-	-	300	-	300	-	300	
Réinstallation temporaire de matériel et de personnel	-	-	159	-	159	-	159	-	159	
Administration (personnel temporaire)	165	85	-	-	250	-	250	-	250	
Provision pour imprévus	1 450	515	639	70	2 674	(114)	2 560	380	2 940	
Total	18 415	6 265	7 827	840	33 347	(1 878)	31 469	7 612	39 081	
Financement										
Crédit ouvert au budget de 1978-1979										
Crédit demandé dans le projet de budget-programme pour 1980-1981										
Dépassement										
	Total de 1978 à 1981						8 647,7	421	9 068,7	
							7 221,6	7 191	14 412,6 ^{a/}	
							15 869,3	7 612	23 481,3	
							15 599,7	-	15 599,7	

a/ Un crédit supplémentaire de 500 000 dollars correspondant à la phase I est inclus dans le projet de budget pour 1980-1981.